

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNES DE MONTRICHER-ALBANNE ET SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 23 août 2021 n°ICPE-2021-030, une enquête publique est ouverte :

en mairie de Montricher-Albanne
(161 rue de la mairie
73870 Montrichet-Albanne)

et

en mairie de Saint-Martin-la-Porte
(801 rue de la maison Blanche
73140 Saint-Martin-la-Porte),

du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus,

sur la demande présentée par la **société SAS GRANULATS VICAT** (dont le siège social est situé 4 rue Aristide Bergès – BP 33 – 38081 L'ISLE D'ABEAU), qui sollicite l'autorisation et l'extension d'exploitation d'une carrière en roche massive de matériaux calcaires située sur le territoire des communes de Montricher-Albanne (lieux-dits « la Ravoire », et « Plan du Tuff ») et Saint-Martin-la-Porte (lieux-dits « Calypso », « les Gorins », « le Clou » et « Pont Pallier »), ainsi que l'autorisation de défrichement aux fins d'exploitation de la carrière.

Le dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation et l'extension de la carrière ainsi que le dossier de demande de défrichement, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2>

et déposés en mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte, **du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci :

Montricher-Albanne :

- le lundi de 13h30 à 17h00
- le mercredi de 8h30 à 11h30
- le jeudi de 13h30 à 17h00

Saint-Martin-la-Porte

- le lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 16h30)
- le mardi et mercredi de 8h00 à 12h00

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous suivants les jours et horaires d'ouverture au public, après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr .

Monsieur Gabriel REY, ingénieur des travaux publics de l'État (I.T.P.E.), commissaire enquêteur, recevra le public **en mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte** pendant la période de l'enquête :

A la mairie de Montricher-Albanne

- le mercredi 29 septembre 2021 de 8h30 à 11h30
- le jeudi 14 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Saint-Martin-la-Porte

- le lundi 20 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 22 octobre 2021 de 13h30 à 16h30

Un registre d'enquête sera ouvert en mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

L'accès aux mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte, la consultation des dossiers et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur des mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte.

Les observations peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur en mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête. Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de la société SAS GRANULATS VICAT à soit Monsieur Jean-Luc MARTIN, (tél: 06.80.89.55.63), soit Monsieur Thomas COBESSI (thomas.cobessi@vicat.fr tél : 04.76.96.82.66 – 06.10.70.35.82),

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement », en mairies de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente, pour prendre la décision d'autorisation ou de refus concernant la demande présentée par la société SAS GRANULATS VICAT aux fins d'exploitation et d'extension de la carrière ainsi que de défrichement, est le représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.